

Actualités diverses

Registre UBO : Nouvelles échéances et clarifications

Un arrêté royal du 30 juillet 2018 impose notamment à toutes les ASBL de renseigner, via le portail en ligne « MyMinFin », une série d'informations relatives aux bénéficiaires effectifs. Il s'agit de personnes physiques qui disposent d'un intérêt effectif ou d'un contrôle sur la structure, que ce soit de façon directe ou de façon indirecte. Cette base de données constitue le registre UBO.

L'échéance, initialement fixée au 31 mars 2019, est reportée au 30 septembre 2019. Il est utile de rassembler les différentes informations relatives aux différentes catégories de bénéficiaires effectifs, sans néanmoins les encoder puisque la plateforme doit faire l'objet de nouvelles modifications. Toutes les informations et la documentation nécessaire à la bonne compréhension de cette obligation sont disponibles [ici](#) (accès réservé aux membres).

Réforme APE : Date butoir pour les compétences fonctionnelles

Dans le cadre de la réforme du dispositif APE, chaque employeur a reçu dans le courant du mois de décembre un courrier du Ministre Pierre-Yves Jeholet l'informant de la **compétence fonctionnelle** à laquelle chaque projet sera rattaché.

De nombreuses erreurs ont été constatées pour lesquelles la compétence ne correspond pas à l'activité réalisée.

Après vérification de votre part, s'il apparaît que votre projet n'est pas rattaché à la bonne compétence fonctionnelle, il est indispensable de prendre contact par courriel auprès du SPW, du Forem et des ministres concernés pour faire rectifier le rattachement de votre/vos activité(s) à la bonne/aux bonnes politique(s) fonctionnelle(s). **Ceci est très important, pour ne pas dire primordial, car demain c'est le ministre de tutelle en charge de l'une de ces politiques fonctionnelles qui vous aura été attribuée, qui aura la maîtrise de vos postes ! Dès lors, c'est également lui qui déterminera l'importance de vos postes dans ses priorités budgétaires et politiques !**

Nous savons qu'il est particulièrement difficile dans des ASBL qui ont plusieurs activités/reconnaisances/agrèments de déterminer la compétence vers laquelle les projets seront rattachés. Il est néanmoins nécessaire que cela corresponde au plus près à la réalité.

Ce n'était initialement pas prévu mais le Ministre Pierre-Yves Jeholet a été interpellé pour que les projets puissent également être scindés et les points répartis dans plusieurs compétences.

Vos demandes doivent être impérativement réalisées **pour le 15 MARS 2019** au plus tard.